

Les zones humides

Oiseaux et lignes électriques

Sommaire

Bulletin de liaison du Comité National Avifaune
LPO • FNE • RTE • ERDF

n°7 novembre 2010

Edito par Allain Bougrain-Dubourg, Président LPO France

Les zones humides	2
Quelques généralités	2
Services et fonctions rendus par les zones humides	2
Nouvelle dynamique en faveur des zones humides	3
Impact des réseaux électriques pour l'avifaune	3
Les bonnes pratiques	4
Préservation des espèces en Région Méditerranéenne	4
La sauvegarde du balbuzard pêcheur	4
Sites internet	4

Toutes les zones humides nécessitent une attention particulière pour préserver la qualité et la quantité de l'eau ainsi que les fonctions écologiques associées. Rien qu'en focalisant notre attention sur les lagunes, leurs lidos et leurs zones humides périphériques, nous pouvons constater que ce sont des milieux exceptionnellement riches qui abritent entre autres : 74 habitats naturels, dont 60% sont des habitats d'intérêt communautaire et 9,5% des habitats d'intérêt communautaire prioritaires. Y sont inventoriées 40% des espèces d'amphibiens français et plus de 232 espèces d'oiseaux, soit plus de 70% des espèces d'oiseaux de France avec plus de 80% des effectifs nationaux de certaines espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux.

Les zones humides sont directement menacées par des activités anthropiques directes ou indirectes qui se cumulent. Tout d'abord, l'artificialisation des lagunes et des zones humides par l'urbanisation, le développement des infrastructures de communication, les zones d'activités agricoles et industrielles et les zones de loisirs organisés pour un tourisme de masse. Ensuite, ces activités nécessitent une alimentation en services et en énergie qui se traduit par un maillage important des réseaux électriques. Les associations de protection de la nature ont initié et porté cette préoccupation lors du Grenelle de l'environnement en demandant la protection de 20 000 ha de zones humides. Par ailleurs, la LPO entend venir en appui auprès des collectivités et des entreprises telles qu'ERDF et RTE pour :

1. Apporter une connaissance sur le statut de conservation des espèces.
2. Valoriser et promouvoir les bonnes pratiques environnementales à l'instar de l'enfouissement du réseau moyenne-tension en Camargue.
3. Insérer la conservation de la biodiversité dans les préoccupations plus générales de développement durable (économie de l'eau et l'énergie, responsabilités sociale et environnementale, réduction des gaz à effet de serre, etc.). Les zones humides représentent une priorité pour garantir une bonne qualité des eaux au bénéfice des populations humaines ainsi qu'au maintien d'un bon état de conservation de la biodiversité. Leur protection est l'affaire de tous.

Les zones humides

Quelques généralités

Espaces de transition

Marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves... entre terre et eau, les milieux humides présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Les milieux humides sont des terres recouvertes d'eaux peu profondes ou bien imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire. Ils abritent de nombreuses espèces végétales et animales. Par leurs différentes fonctions, ils jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Ils sont présents depuis le sommet des montagnes jusqu'aux côtes littorales... Ils se rencontrent à travers de nombreux paysages caractéristiques, tant en métropole qu'en outre-mer. Parmi les plus riches de la planète, ces milieux abritent des milliers d'espèces animales et végétales, ordinaires ou emblématiques comme le flamant rose ou encore menacées comme le vison d'Europe ou la nivéole d'été.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Une définition des zones humides a été établie par la convention de Ramsar du 2 février 1971, relative aux zones humides d'importance internationale, en tant qu'habitats des oiseaux d'eau : «Les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».

En France, une autre définition des zones humides a été donnée par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (art. L211-1 du code de l'environnement) : «On entend par zone humide, les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Le terme «zone humide» recouvre donc des milieux très divers : les vasières, marais et lagunes littorales, les prés salés, les prairies humides douces, les marais doux, les mares temporaires ou permanentes, les forêts alluviales, les tourbières... Ce sont des milieux intermédiaires entre le milieu terrestre et le milieu aquatique qui ont une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- présence d'eau au moins une partie de l'année ;
- présence de sols hydromorphes (sols saturés en eau) ;
- présence de végétation hygrophile, composée d'espèces adaptées à la submersion ou aux sols saturés d'eau.

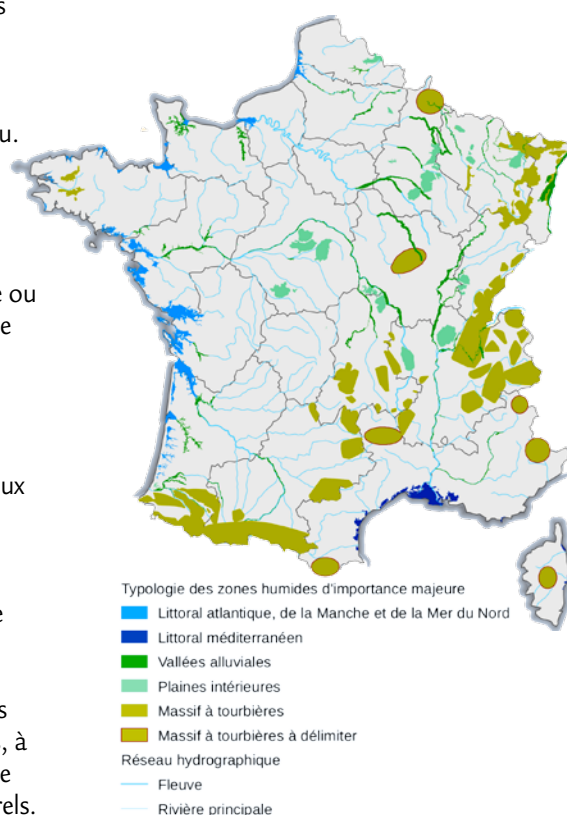
Les enjeux des zones humides

L'exploitation économique des zones humides, souvent ancienne (chasse, pêche, agriculture, extraction de tourbe ou de sel...), a connu un essor considérable au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Parallèlement, le développement de l'urbanisation et des infrastructures routières et fluviales s'est accru.

Les zones humides sont des lieux d'enjeux multiples. Ces milieux accueillent une grande variété d'espèces végétales et animales spécifiques. Ils jouent un rôle important dans la régulation du régime des eaux ou l'épuration des eaux. Dans les cas extrêmes, les dégradations de zones humides conduisent à des risques d'inondations ou de sécheresses accrues, à une épuration naturelle des eaux réduite et à une détérioration des milieux naturels.

Menacé par les activités humaines et les changements globaux, ce patrimoine naturel fait l'objet d'une attention toute particulière. Sa préservation représente des enjeux environnementaux, économiques et sociaux importants. Depuis bientôt 40 ans, la France s'est engagée à préserver les zones humides sur son territoire, notamment à travers la signature de la convention internationale de Ramsar. En 2009, notre pays comptait 36 sites Ramsar pour une superficie de plus de 3 millions d'hectares.

Les zones humides d'importance majeure



Les services et fonctions rendus par les zones humides

Les fonctions remplies par les zones humides

- **Fonction hydrologique** : les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Elles ont, en effet, un pouvoir épurateur, jouant tout à la fois le rôle de filtre physique et de filtre biologique.

Les zones humides régulent les régimes hydrologiques. Elles sont, en effet, comme des éponges, qui «absorbent» momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement, lors des périodes de sécheresse, dans le milieu naturel. Elles diminuent ainsi l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période de basses eaux.

• *Fonction biologique*

Les zones humides constituent un fabuleux réservoir de biodiversité, offrant le gîte et le couvert à de nombreuses espèces animales et végétales qui y sont inféodées.

• *Fonction climatique*

Les zones humides participent à la régulation des microclimats. Les précipitations et la température atmosphérique peuvent être influencées localement par les phénomènes d'évaporation intense d'eau au travers des terrains et de la végétation (évapotranspiration) qui caractérisent les zones humides.

Les services rendus par les zones humides

Les zones humides remplissent un rôle socio-économique en participant à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et aux besoins liés aux activités agricoles et industrielles. Elle participe à la prévention des risques naturels en régulant les crues et le débit des cours d'eau. Enfin elle contribue à la production de ressources biologiques agricole piscicole et conchylicole dont les répercussions financières, difficiles à chiffrer précisément se révèlent néanmoins considérables.

Les valeurs des zones humides

Les zones humides font partie du patrimoine paysager et culturel et sont le support d'activités touristiques ou récréatives socialement et économiquement importantes. Les valeurs éducatives, scientifiques et patrimoniales sont elles aussi importantes.

Une nouvelle dynamique en faveur des zones humides

Un plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides.

En France, un groupe national pour les zones humides a été créé le 2 février 2009. Ce groupe rassemble les organismes concernés par les zones humides suivant le format Grenelle de gouvernance à cinq : ONG, État, collectivités locales, représentants des salariés, représentants des employeurs. Au cours de l'année 2009, outre l'appui qu'il a apporté au ministère, il a réalisé : un bilan des actions en faveur des zones humides mises en œuvre depuis 1995 ; un nouveau plan d'action national en faveur des zones humides.

Un an après avoir constitué un groupe de travail national chargé de proposer des mesures de préservation et de restauration des zones humides, Chantal JOUANNO a présenté le plan national d'action en faveur des zones humides, qui répond aux engagements du Grenelle Environnement, et qui participe pleinement aux engagements fixés par la France dans le cadre de l'année

internationale de la biodiversité.

L'objectif du plan national d'action est de :

- Favoriser les bonnes pratiques pour les zones humides ;
- Développer des outils robustes pour une gestion gagnant-gagnant (cartographie, manuel d'aide à l'identification des zones humides d'intérêt environnemental particuliers, outils de formation...) ;
- Poursuivre les engagements de la France quant à la mise en œuvre de la convention internationale de Ramsar sur les zones humides.

Le plan d'action lancé le 1^{er} avril 2010 vise notamment à une réduction des atteintes diffuses et au développement des pratiques agricoles adaptées pour les zones humides les plus courantes et les plus touchées par cette pollution : les prairies.

Le plan identifie 29 actions à mettre en œuvre de façon concertée et partenariale pour atteindre les objectifs fixés dans ce cadre.

sources: site internet du ministère en charge de l'environnement.

Impact des réseaux électriques pour l'avifaune dans les zones humides

Les zones humides sont des lieux de prédilection pour la reproduction, les haltes migratoires et l'hivernage de beaucoup d'espèces d'oiseaux, notamment pour la richesse alimentaire qu'elles offrent tout au long de l'année. Entre 1986 et 1999, 1577 oiseaux répartis parmi 90 espèces ont été trouvés morts sous les lignes THT et HTA dans les Bouches-du-Rhône (source LPO PACA). Cette étude a montré que plus de 90 % de ces oiseaux appartiennent à des espèces inféodées aux milieux aquatiques. En effet, la ligne électrique peut se trouver au passage quotidien ou migratoire de certaines espèces. C'est donc un facteur qui peut favoriser la collision d'un oiseau

avec les lignes perpendiculaires aux axes de migration le long d'une vallée de cours d'eau. Identiquement, une ligne dissimulée par exemple entre une zone de gagnage et de repos pour plusieurs Anatidés représentera un risque important de collision. En outre, des rapaces qui habituellement chassent dans les zones terrestres utilisent souvent les perchoirs pour chasser à l'affût en hivernage (ex. Aigle de Bonelli).

Ces zones humides, fréquemment désignées dans le cadre du réseau Natura 2000, sont des espaces prioritaires d'interventions d'ERDF et de RTE.

Benjamin Kabouche

Les bonnes pratiques

Préservation des espèces en Région Méditerranéenne

Illustration dans le Parc Naturel Régional de Camargue

Sur les périmètres géographiques des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc Roussillon, la LPO et ERDF ont signé le 1er juin 2007 une Charte de partenariat pour intensifier la protection Avifaune. Dans le Parc naturel régional de Camargue, un chantier important de sécurisation de l'alimentation électrique participe à la protection de l'avifaune (et de l'environnement) par la dépose (débutée en 2006) de 12 km de lignes moyenne tension, soit l'élimination de plus de 150 poteaux.

La sauvegarde du Balbuzard pêcheur.

En France, la population nicheuse des balbuzards pêcheurs est estimée à une cinquantaine de couples, dont la moitié dans la vallée de la Loire. Le balbuzard pêcheur est un rapace migrateur qui est revenu s'installer en forêt d'Orléans en 1985. Bien qu'elle se soit renforcée, la population reste fragile avec près de 25 couples reproducteurs dans la vallée de la Loire. Se nourrissant exclusivement de poissons, qu'il repère et pêche en vol, le balbuzard aime installer son nid, près de lacs d'eau douce et sur des arbres dominants ou supports en hauteur... C'est ainsi, que trois pylônes RTE se sont révélés être des lieux propices à leur nidification. L'installation de leur nid, formé d'un volumineux amas de branches garni d'écorce, d'herbe et autres végétaux, sur un tel support, n'est pas sans constituer de risque d'électrocution pour nos locataires compte tenu des menaces d'amorçage entre les branchages et les conducteurs électriques mais aussi de risque de défaillance du système électrique. Aussi, devant cet état de fait, RTE a engagé une réflexion en janvier 2009 avec un groupe de spécialistes du Muséum des Sciences Naturelles d'Orléans et de Sologne et Loiret Nature Environnement qui a abouti à la création de nichoirs spécifiques (120 x 120 x 30 cm) à installer aux extrémités de la

Afin de préserver les rizières et leur environnement, des moyens à haute technicité sont déployés comme l'hélicoptère. La LPO, le Parc naturel régional de Camargue et ERDF ont convenu de mettre à jour le diagnostic et la cartographie avifaune de cet environnement naturel très riche en espèces protégées.

Sur les 310 km de réseau électrique moyenne tension du Parc, plus de la moitié est en souterrain (55%).

poutre supérieure du pylône (zone moins dangereuse car plus éloignée de la chaîne d'isolateurs). Après l'obtention des dérogations auprès du Ministère de l'Environnement pour le transfert des nids vers ces nouveaux nichoirs, l'opération s'est déroulée en février 2010 avant que les rapaces reviennent sur les sites de reproduction début mars. Ces derniers semblent parfaitement s'acclimater à ce nouveau confort sécurisé puisque 6 jeunes (*) ont vu le jour en mai dernier. Courant juin, chacun d'entre eux a été bagué au sol par un spécialiste du Muséum National, grâce au concours des « lignards » du Groupe d'Exploitation Transport Sologne de RTE, seules personnes habilitées à intervenir sur les pylônes, qui ont ainsi descendu et remonté des pylônes nos petits protégés à l'aide d'une corbeille.

(*) 1 nid sur la ligne 225 000V Tabarderie Z Glacière et 2 nids sur la ligne 225 000 V Chaingy Marmagne.)



Sites internet

Les deux sites Internet utilisés pour rédiger le dossier sont particulièrement complets et détaillés :

www.developpement-durable.gouv.fr/La-convention-de-Ramsar.html



www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/accueil.html



Oiseaux et lignes électriques

Bulletin du Comité national avifaune - LPO © 2010

Réalisation : LPO Mission Rapaces
62 rue Bague, 75015 Paris
rapaces@lpo.fr

Ont contribué à ce numéro :
Annick Delbos (FNE), Philippe Feron (ERDF), Benjamin Kabouche (LPO), Didier Lasserre (RTE), Yvan Tariel (LPO),
Ont participé au financement : RTE, ERDF, FNE et les adhérents de la LPO

Création / composition : la tomate bleue